# WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL** 

DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

## ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C.PCT 986

-41

Le 20 avril, 2004

Madame, Monsieur,

./.

À la suite de consultations menées auprès de votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), auprès de certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et auprès de certains autres utilisateurs des données du PCT, par le biais de la circulaire C.PCT 961, le Directeur général a décidé de certaines modifications relatives à la présentation de la page de couverture de la brochure, à l'édition électronique et à l'édition papier de la *Gazette du PCT*.

Les modifications sont celles proposées par la circulaire C.PCT 961 (datée du 4 décembre 2003). Des modifications additionnelles ont été apportées, elles résultent de la procédure de consultation et sont expliquées en détail dans l'annexe I.

Les modifications relatives à la page de couverture de la brochure, qui s'appliqueront *mutatis mutandis* à la présentation de chaque rubrique de l'édition électronique de la *Gazette du PCT*, figurent dans l'annexe II; les modifications relatives aux pages d'introduction ainsi qu'aux Sections I et II de l'édition papier de la *Gazette du PCT* figurent dans l'annexe III. Toutes les modifications sont signalées par des lignes verticales dans la marge des feuilles concernées.

/...

## Entrée en vigueur des modifications

Le Bureau international commencera à utiliser la nouvelle présentation de la page de couverture de la brochure et de la *Gazette du PCT* dès la publication de la première demande internationale dont la date de dépôt international est le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou ultérieurement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Francis Gurry Vice-directeur général

Pièces jointes : annexe I—Explications détaillées des modifications additionnelles

annexe II—Modifications de la page de couverture de la brochure

annexe II—Modifications de la *Gazette du PCT* (pages d'introduction, Sections I et II)

#### Annexe I de la circulaire C.PCT 986

# EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES MODIFICATIONS ADDITIONNELLES

Page de couverture de la brochure

La première modification additionnelle a trait à la désignation de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en ce qui concerne l'identification numérique internationale des données bibliographiques (INID) le code (84). Dans la mesure où, conformément au règlement d'exécution du PCT modifié tel qu'il est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un État est automatiquement désigné pour tout titre de protection disponible et puisque ces deux organisations régionales offrent plus qu'une protection au moyen du seul brevet, la référence au "brevet ARIPO" et au "brevet OAPI" ne reflète pas la teneur du nouveau système de désignation.

La seconde modification additionnelle concerne la désignation d'un État, lorsque celle-ci a été retirée pour ce qui concerne un certain titre de protection seulement et non pour tous les titres de protection; l'indication additionnelle, figurant entre parenthèses à côté du code à deux lettres de l'État désigné, relative au titre de protection pour lequel cet État demeure désigné est modifiée pour n'indiquer que le titre de protection restant (non retiré) (par exemple, "DE (modèle d'utilité), lorsque la désignation de l'Allemagne aux fins de la protection au moyen d'un brevet a été retirée)"). Pour des raisons techniques, lorsque plusieurs titres de protection demeurent, le code à deux lettres de l'État désigné sera répété pour chaque titre de protection restant (par exemple "BR (brevet), BR (modèle d'utilité)").

Pages d'introduction et Section I des versions hebdomadaires de la Gazette du PCT

Les modifications supplémentaires apportées aux pages d'introduction de l'édition papier de la *Gazette du PCT* ont trait à la définition des codes INID (81) et (84) en ce qui concerne, à la fois, les demandes internationales déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles déposées à compter de cette date. Cela s'avère nécessaire dans la mesure où, au moins pendant un certain temps, la Section I de l'édition papier de la *Gazette du PCT* devra contenir des informations relatives aux demandes internationales déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et relatives à celles déposées à compter cette date.

# 

#### (12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

### (19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Bureau International





(43) Date de publication internationale 8 janvier 2004 (08.01.2004)

**PCT** 

(10) Numéro de publication internationale WO 2004/123456 A1

- (51) Classification internationale des brevets<sup>6</sup>: A23K 1/00, 1/165
- PCT/IB2004/123456 (21) Numéro de la demande internationale:
- (22) Date de dépôt international: 16 janvier 2004 (16.01.2004)
- (25) Langue de dépôt: Français
- (26) Langue de publication: Français
- (30) Données relatives à la priorité:

98/08976 FR 28 ianvier 2003

- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US): DUMMY S.A. [FR/FR]; 24, place Kleber, F-99000 Dummy (FR).
- (75) Inventeurs/Déposants (US seulement): TROUVETOU Géo, 17, rue Disney F--75116 Marne la Vallée (FR). TOURNESOL, Jean-Charles [FR/FR]; 6, rue de Moulinsart, Bruxelles.
- (74) Mandataires: PICSOU, Jean-Jacques etc.; Cabinet Donald, avenue Kléber, F-75116 Marne la Vallée (FR).

- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible): AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.
- États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible): ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet eureopéen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LU, MC, NL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CE, CG, CH, CM, GA, GN, CO, GW, MJ, MP, NE, SN, TR) CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD,

#### Publiée

- Avec rapport de recherche internationale.
- Avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si de telles modifications sont

En ce qui concerne les codes à deux lettres, les codes de langues et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

- (54) Title: FIXING DEVICE AND METHOD BETWEEN A STRUCTURAL ELEMENT AND A SUSPENSION CABLE
- (54) Titre: DISPOSITIF ET PROCEDE DE FIXATION ENTRE UN ELEMENT DE CONSTRUCTION ET UN CABLE DE STRUCTURE
- (57) Abstract: The invention concerns a device comprising a rigid housing (2) connected to the structural element and enclosing at least partially the cable (6), a wedging structure (3) arranged between the cable and the housing, load transmitting means (4, 13, 14) arranged to exert a longitudinal compressive stress, parallel to the cable, on the wedging structure. The wedging structure is pressed against the cable and the housing under the action of the longitudinal compressive stress, so as to provide resistance to the movement of the housing and the structural element parallel to the cable.
- (57) Abrégé: Le dispositif comprend un boîtier rigide (2) relié à l'élément de construction et entourant au moins partiellement le câble (6), une structure de coincement (3) disposée entre le câble et le boîtier, et des moyens (4, 13, 14) de transmission d'effort agencés pour exercer un effort de compression longitudinale, parallèlement au câble, sur la structure de coincement. La structure de coincement est pressée contre le câble et le boîtier sous l'action de l'effort de compression longitudinale, de façon à offrir une résistance au mouvement du boîtier et de l'élément de construction parallèlement au câble.



#### **CODES INID**

(de la norme ST.9 de l'OMPI)

- (11) Numéro de la publication internationale
- (13) Code du type de document selon la norme ST.16 de l'OMPI
  - A1 Publiée avec rapport de recherche internationale
  - A2 Publiée sans rapport de recherche internationale, sera republiée dès réception de ce rapport
  - A3 Publication ultérieure du rapport de recherche internationale avec une version révisée de la page de couverture de la brochure
- (21) Numéro de la demande internationale
- (22) Date du dépôt international
- (25) Langue dans laquelle la demande internationale a été initialement déposée
- (26) Langue dans laquelle la demande internationale est publiée
- (30) Données relatives à la priorité
- (34) Pays désigné dans la demande régionale (pour l'ARIPO seulement)
- (43) Date de la publication internationale
- (51) Classification internationale des brevets (l'exposant en chiffre arabe indique l'édition)
- (54) Titre de l'invention
- (61) Apparenté(e) par addition à un brevet ou une demande antérieur(e) <pays> <numéro> <date>
- (63) Apparenté(e) par continuation (CON) ou par continuation partielle (CIP) à une demande antérieure <pays> <numéro> <date>
- (71) Déposant(s), y compris indications entre crochets [État de la nationalité/État du domicile]
- (72) Inventeur(s)
- (74) Mandataire(s)/Représentant commun
- (75) Inventeur(s)/Déposant(s) (US seulement), y compris indications entre crochets [nationalité/État du domicile]
- (81) (en ce qui concerne les demandes internationales déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004) États désignés (national)
  (en ce qui concerne les demandes internationales
  - déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible)
- (84) (en ce qui concerne les demandes internationales déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004) États désignés (régional)
  - (en ce qui concerne les demandes internationales déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible)

## CODES UTILISÉS POUR LA REPRÉSENTATION DES NOMS DE LANGUE

(de la norme internationale ISO 639 : 1988)

	(de la norme internationale is	ine internationale 150 057. 1700)			
Code	Langue	Code	Langue		
de	allemand	fr	français		
en	anglais	ja	japonais		

#### **AUTRES CODES**

Chacun des codes ci-dessous, figurant après la mention "Published/Publiée", indique que le texte en vis-à-vis a été publié sur la page de couverture de la brochure PCT :

- (a) Avec revendications modifiées.
- (b) Avec revendications modifiées et déclaration.
- (c) Avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues.
- (d) Sur requête du déposant en vertu de l'article 64.3)c)i).
- (e) En vertu de l'article 64.3)c)ii) après publication d'un brevet basé sur la demande internationale délivré par l'Office des brevets et des marques des États-Unis le <a href="mailto:date">date</a> sous le numéro <numéro>.
- (f) Sur requête du déposant, avant l'expiration du délai mentionné à l'article 21.2)a).
- (g) Sans classification; titre et abrégé non vérifiés par l'administration chargée de la recherche internationale.
- (h) Avec déclaration selon l'article 17.2)a); sans classification et sans abrégé; titre non vérifié par l'administration chargée de la recherche internationale.
- (i) Avec déclaration selon l'article 17.2)a); sans abrégé, titre non vérifié par l'administration chargée de la recherche internationale.
- (k) Selon la règle 91.1.f), avec une requête en rectification.
- (m) Avec une indication relative à du matériel biologique déposé, fournie selon la règle 13<sup>bis</sup>, séparément, et non avec la description.
- (n) Avec une déclaration relative à des divulgations non opposables ou à des exceptions au défaut de nouveauté
- (p) Avec une indication relative à une revendication de priorité qui est considérée comme n'ayant pas été présentée
- (q1) Publiée entièrement sous forme électronique (sauf la page de couverture) et disponible sur demande auprès du Bureau international.
- (q2) Partie réservée au listage des séquences de la description publiée séparément sous forme électronique et disponible sur demande auprès du Bureau international.

Chacun des codes ci-dessous, figurant après la mention "Declaration(s)/Déclaration(s)", indique qu'un texte correspondant au libélé donné en vis-à-vis a été publié sur la page de couverture de la brochure PCT :

- (r) Déclaration relative à l'identité de l'inventeur (règle 4.17.i)).
- (s) Déclaration relative au droit du déposant de demander et d'obtenir un brevet (règle 4.17.ii)).
- (t) Déclaration relative au droit du déposant de revendiquer la priorité de la demande antérieure (règle 4.17.iii)).
- (u) Déclaration relative à la qualité d'inventeur aux fins de la désignation US seulement (règle 4.17.iv)).
- (v) Déclaration relative à des divulgations non opposables ou à des exceptions au défaut de nouveauté (règle 4.17.v)).

## **SECTION II**

# NOTICES AND INFORMATION RELATING TO PUBLISHED INTERNATIONAL APPLICATIONS AND/OR ENTRIES IN SECTION I

## NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX DEMANDES INTERNATIONALES PUBLIÉES ET/OU AUX RUBRIQUES DE LA SECTION I

## ANNOUNCEMENT OF THE WITHDRAWAL OF DESIGNATIONS AFTER INTERNATIONAL PUBLICATION

## ANNONCE DU RETRAIT DE DÉSIGNATIONS APRÈS PUBLICATION INTERNATIONALE

The designations of the States indicated in relation to the international applications listed below have been (considered) withdrawn after international publication. Where applicable, the kind of protection withdrawn is indicated in parentheses next to the international application number.

Les désignations des États indiquées dans les demandes internationales mentionnées ci-dessous ont été (considérées) retirées après publication internationale. Le cas échéant, le titre de protection retiré est indiqué entre parenthèses à côté du numéro de publication internationale.

International Application Numbers Numéros des demandes internationales	International Publication Numbers Numéros de publication internationale	First International Patent Classification Symbols Premiers symboles de la classification internationale des brevets	States États
PCT/AT2004/0000012 (utility model/modèle d'utilité)	WO 2002/076601	B01J 8/22	US
PCT/DE2001/004733	WO 2002/054206	G06F 1/16	DE

# DEMANDS FOR INTERNATIONAL PRELIMINARY EXAMINATION (made in respect of international applications filed on or after 1 January 2004)

# DEMANDES D'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL (présentées en ce qui concerne les demandes internationales déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004)

A demand for international preliminary examination has been filed prior to the expiration of the applicable time limit under Rule 54bis.1(a) in respect of each international application indicated below filed on or after 1 January 2004. All designated States bound by Chapter II (eligible States) were elected in the demand. International applications in respect of which a demand has been filed prior to the expiration of 19 months from the priority date are indicated by an asterisk.

Une demande d'examen préliminaire international a été présentée avant l'expiration du délai prévu par la règle 54bis.1a) pour chaque demande internationale indiquée ci-dessous déposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Tous les États désignés liés par le chapitre II (États éligibles) ont été élus dans la demande d'examen. Les demandes internationales pour lesquelles une demande d'examen préliminaire international a été présentée avant l'expiration de la période de 19 mois à compter de la date de priorité sont signalées par un astérisque.

International Application	International Publication
Numbers	Numbers
Numéros des demandes	Numéros de publication
internationales	internationale
PCT/AT2004/000299*	WO 2004/055548
PCT/AT2004/000048*	WO 2004/050812

# DEMANDS FOR INTERNATIONAL PRELIMINARY EXAMINATION (made in respect of international applications filed before 1 January 2004)

# DEMANDES D'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL (présentées en ce qui concerne les demandes internationales déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004)

A demand for international preliminary examination has been filed *prior to the expiration of 19 months from the priority date* in respect of each international application indicated below filed before 1 January 2004. All designated States bound by Chapter II (eligible States) were elected in the demand except for any State whose two-letter code is indicated in parentheses below the international application number concerned. International applications in respect of which a demand has been filed after the expiration of 19 months from the priority date are not shown.

Une demande d'examen préliminaire international a été déposée avant l'expiration d'une période de 19 mois à compter de la date de priorité pour chaque demande internationale indiquée ci-dessous déposée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Tous les États désignés liés par le chapitre II (États éligibles) ont été élus dans la demande d'examen à l'exception de tout État dont le code à deux lettres est indiqué entre parenthèses sous le numéro de la demande internationale concernée. Les demandes internationales pour lesquelles une demande d'examen préliminaire international a été présentée après l'expiration de la période de 19 mois à compter de la date de priorité ne figurent pas ci-dessous.

International Application Numbers Numéros des demandes internationales	International Publication Numbers Numéros de publication internationale		
PCT/AT/2003/12345	WO 2004/123456		